

Urgence Eau
02 37 65 00 10
Coût d'un appel local

Votre contact
Accueil - 02 37 65 00 20
du lundi au vendredi 8h45 - 12h / 13h15 - 16 h00

Votre référence à rappeler : [REDACTED]



Période de consommation facturée

Indication sur index relevés ou estimés

vosre contrat

vosre facture (détails au verso)

client titulaire [REDACTED]
espace de livraison [REDACTED]

caractéristiques du contrat n° 94866

offre **Ged'Eau**
service **Eau et Assainissement collectif**

historique de consommation
Les valeurs estimées sont présentées en italique.

Mois	Consommation (m³)
janv 17	29
juil 17	23
Janv 18	22

facture n° **993661G** du 29/01/2018
eau du 16/07/2017 au 12/01/2018 : 22m³
calculés sur la base d'index relevés

total HT	115,86 €
total TVA	8,53 €
total TTC	124.39 €

Ce montant sera prélevé à partir du 12/02/2018

Date approximative du prochain relevé 11/01/2019
Date approximative de la prochaine facture ... 18/07/2018

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

[REDACTED]

Edition approximative prochaine facture

Période de consommation	Index relevé ou estimé selon période		Numéro du compteur	Nombre de m3 consommés	€/m ³	montant en €
données de consommation						
	anciens index <i>en italique si estimés</i>	nouveaux index <i>en italique si estimés</i>	coefficients de lecture	consommations (m ³)		
du 16/07/2017 au 12/01/2018				compteur n° J161A408186		
eau froide	36	58	1	22		inclus
production de l'eau						
				quantité		montant en €
1	achat d'eau Agglo. du Pays de Dreux du 16 juillet 2017 au 31 décembre 2017			21 m ³	0,4443 €/m ³	9,33
	achat d'eau Agglo. du Pays de Dreux du 1 janvier 2018 au 12 janvier 2018			1 m ³	0,447 €/m ³	0,45
distribution de l'eau						
				quantité		montant en €
2	part fixe Gedia du 1 janvier 2018 au 30 juin 2018			6 mois	47,2379 €/an	23,62
	consommation part Gedia du 16 juillet 2017 au 31 décembre 2017			21 m ³	0,3993 €/m ³	8,39
	consommation part Gedia du 1 janvier 2018 au 12 janvier 2018			1 m ³	0,448 €/m ³	0,45
	consommation part Ville de Dreux du 16 juillet 2017 au 31 décembre 2017			21 m ³	0,6764 €/m ³	14,20
	consommation part Ville de Dreux du 1 janvier 2018 au 12 janvier 2018			1 m ³	0,6194 €/m ³	0,62
	préservation des ressources en eau (agence de l'eau) du 16 juillet 2017 au 31 décembre 2017			21 m ³	0,07 €/m ³	1,47
	préservation des ressources en eau (agence de l'eau) du 1 janvier 2018 au 12 janvier 2018			1 m ³	0,07 €/m ³	0,07
traitement des eaux usées						
				quantité		montant en €
3	consommation part Lyonnaise des Eaux du 16 juillet 2017 au 31 décembre 2017			21 m ³	0,5836 €/m ³	12,26
	consommation part Lyonnaise des Eaux du 1 janvier 2018 au 12 janvier 2018			1 m ³	0,5881 €/m ³	0,59
	consommation part Agglo. du Pays de Dreux du 16 juillet 2017 au 31 décembre 2017			21 m ³	1,3575 €/m ³	28,51
	consommation part Agglo. du Pays de Dreux du 1 janvier 2018 au 12 janvier 2018			1 m ³	1,3821 €/m ³	1,38
organismes publics						
				quantité		montant en €
4	lutte contre la pollution du 16 juillet 2017 au 12 janvier 2018			22 m ³	0,42 €/m ³	9,24
	modernisation des réseaux de collecte du 16 juillet 2017 au 12 janvier 2018			22 m ³	0,24 €/m ³	5,28
total HT						115,86
7. taxes						
				assiette	taux	montant en €
5	tva réduite			67,84	5,50 %	3,73
	tva intermédiaire			48,02	10,00 %	4,80
total TTC						124,39
6	prix moyen du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00452 €/l					

1. production de l'eau

- correspond à l'achat de l'eau produite revenant au Producteur d'Eau et à la Collectivité en charge de la production

2. distribution de l'eau

- **Part fixe** : abonnement pour une période de 6 mois, indépendant de la quantité d'eau consommée
- **Consommation** : correspond au volume d'eau effectivement consommé par l'abonné (relevé de compteur) depuis la dernière relève réelle ou estimée
- **Préservation des ressources en Eau** : cette redevance est destinée à l'agence de l'eau dont dépend la commune pour financer des actions de préservation de la ressource en eau. Son prix au mètre cube est fixé par l'agence de l'eau dans les limites légales.

3. traitement des eaux usées :

- correspond aux frais d'assainissement des eaux usées. Couvrent l'évacuation des eaux usées dans les réseaux spécifiques et leur dépollution dans les usines d'assainissement, avant leurs rejets dans le milieu naturel.
Elle comprend un montant variable calculé sur la base de la consommation effective de l'abonné.

4. organismes publics

- regroupent les redevances perçues pour le compte de l'agence de l'eau du bassin où est située la commune. Ces agences ont pour missions de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, de lutter contre sa pollution et de protéger les milieux aquatiques.

5. taxes :

- TVA réduite : taxe calculée sur la part production, part distribution et la lutte contre la pollution
- TVA intermédiaire : taxe calculée sur la part traitement des eaux usées et la modernisation des réseaux de collecte

6. prix moyen au litre